

**WAT**  
**Société par actions simplifiée au capital de 560 545 euros**  
**Siège social : 7 Rue des Bleuets, 42490 FRAISSES**  
**880201108 RCS SAINT ETIENNE**

**ACTE UNANIME**  
**DU :**

Les associés de la Société WAT savoir :

<b>Associés</b>	<b>Pleine Propriété</b>
Mme TOMASZEWSKI Angélique 7 Rue des Bleuets, 42490 FRAISSES	33500
M. TOMASZEWSKI William 7 Rue des Bleuets, 42490 FRAISSES	527045
Totaux	560 545

ont établi le présent acte unanime portant sur l'ordre du jour suivant :

- Extension de l'objet social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

**PREMIERE DECISION**

La collectivité des associés décide d'étendre l'objet social à l'activité de location de véhicules.

Ainsi, l'article 2 des statuts adoptés dans la première décision sera rédigé comme suit :

« **ARTICLE 2 - OBJET**

*La société a pour objet en France et à l'étranger :*

- *La prise de participation financière dans toutes sociétés, entreprises ou groupements français ou étrangers, créés ou à créer, et ce par tous moyens notamment par voie d'acquisition, ou de souscription, d'apport, ou de fusion.*
- *L'acquisition, la souscription de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts d'intérêts, droits ou biens immobiliers.*
- *La direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations,*
- *L'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, de gestion, de contrôle et de conseil,*

- La location de véhicules,
- Toutes prestations de services, conseils et assistance auprès de toutes entreprises, dans les domaines administratif, financier, informatique et commercial.
- La centralisation des opérations de trésorerie des sociétés filiales et sous-filiales, quel que soit le pourcentage de participation.
- La négociation d'opérations commerciales ou financières pour le compte de sociétés moyennant, tant pour des opérations récurrentes qu'exceptionnelles, rémunérées sous forme de commissions, redevances ou autres.
- La propriété, par voie d'apport, d'acquisition ou d'échange ou autrement de divers biens immobiliers, terrains, immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que la propriété de tous autres immeubles qui pourront être situés en France ou à l'étranger.
- La gestion, l'administration et l'exploitation, par bail ou autrement, de tous ces biens et droits immobiliers.
- Le négoce de tous biens,
- L'achat de chevaux en pleine propriété ou en indivision, en totalité ou en partie, et notamment des chevaux de course,
- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ».

**Cette décision est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

### DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte unanime pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette décision est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

Associés	Signatures
Mme TOMASZEWSKI Angélique	
M. TOMASZEWSKI William	